

Séance du 8 MARS 2021

Date de convocation : 3 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

Etaient présents : MM BOISSEAU André, MONSIMIER Nicolas, MOCHER Frédéric, LAMY Thierry, WAGNER Vincent, Mmes EUDES Christiane, LOUVEAU Chantal, LEROI Patricia, LIVET Edwige et DELUSSEAU Pascale.

Absents excusés : HIVERT Bruno, PASTUREL Audrey, REIGNER Philippe et DESTAINVILLE Allison

Absent non excusé : GUAIS Jean-Yves

Secrétaire de séance : Thierry LAMY

Pouvoirs

Bruno HIVERT a donné pouvoir de vote à Thierry LAMY

Audrey PASTUREL a donné pouvoir de vote à Frédéric MOCHER

Philippe REIGNER a donné pouvoir de vote à André BOISSEAU

ORDRE DU JOUR

- Conventions avec la Communauté de Communes
 - Groupement de commande pour travaux de voirie
 - Mise à disposition de matériel de désherbage alternatif
- Fromagerie BEL : extension du périmètre d'épandage
- Adhésion à « PAYFIP » pour paiement en ligne ou chez les buralistes
- Vote des subventions
- Prise en charge d'un élève en ULIS
- Travaux salle : devis complémentaires
- Achat terrain du Diocèse près de la Navellerie
- Compte rendus de commissions

Questions diverses

- 1) Révision des contrats d'assurance
- 2) PLU intercommunal
- 3) Logement au-dessus de la mairie

CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire informe l'assemblée qu'un groupement de commandes a été créé au sein de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez en 2009 pour l'entretien de la voirie. C'est la Communauté de Communes qui a été désignée coordinateur de ce groupement.

Le dernier marché a pris fin le 31 décembre 2020 et il y a lieu de lancer un nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Décide d'adhérer à nouveau, à ce groupement de commandes pour l'entretien de la voirie à compter de janvier 2021
- Autorise le Maire ou un Adjoint, à signer la convention, l'acte d'engagement avec l'entreprise qui sera retenue et autres documents liés à ce dossier.

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL DE DÉSHÉBAGE ALTERNATIF

Le Maire fait part de l'achat par la communauté de communes de divers matériel qui sont mis à la disposition des communes du territoire. Une convention doit être signée.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- approuve l'utilisation du matériel mis à disposition et
- autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention à venir.

EXTENSION PÉRIMÈTRE D'ÉPANDAGE DE LA FROMAGERIE BEL

Christiane EUDES présente le projet d'extension et de mise à jour du périmètre d'épandage des boues de la Fromagerie BEL de Sablé sur Sarthe reçu par courrier du 17 février 2021. Actuellement l'épandage est réalisé sur 1587 ha réparti sur 13 communes (5 en Mayenne et 8 en Sarthe) et 18 exploitations agricoles. Ce sont des matières sèches et boues qui sont épandues, constituant un amendement riche en azote et phosphore. Les exploitants acceptent ces boues pour le rendu racine gratuit, les fertilisants à bas coût et par intérêts gastronomiques...

La mise à jour du périmètre d'épandage est nécessaire suite aux évolutions structurelles des exploitations : départ en retraite, perte de capacité, cessions ou acquisitions de parcelles...

Actuellement sur ST BRICE, ce sont 5.35 ha qui sont concernés et la surface va augmenter de 6.49 ha. Ces nouvelles parcelles sont situées près de la Genouillerie, accessibles par le chemin du Tambour et près des Richardières.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Emet un avis favorable à cette extension et mise à jour du périmètre d'épandage, avec réserves pour détérioration du chemin du Tambour et la proximité du ruisseau pour le deuxième site.

MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE « PAYFIP » POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Vu le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 (issu de l'article 75 de la loi de finances rectificatives pour 2017) portant obligation à toutes les entités publiques de proposer à leurs usagers, particuliers et entreprises, un service de paiement en ligne gratuit pour le recouvrement de leurs ventes de produits, marchandises ou de prestations de service.

Cette obligation s'impose aux collectivités territoriales et leurs établissements publics selon le calendrier suivant :

- A compter du 1^{er} juillet 2019 lorsque les recettes publiques locales annuelles sont > ou = à 1 000 000 euros
- A compter du 1^{er} juillet 2020 lorsque les recettes publiques locales annuelles sont > ou = à 50 000 €
- A compter du 1^{er} juillet 2022 lorsque les recettes publiques locales annuelles sont > ou = à 5 000 €

Le respect de cette obligation pour les facturations émises par rôles et/ou titres de recette nécessite l'adhésion à la solution « PAYFIP » (ex TIPI) de la DGFIP, laquelle permet aux usagers de payer leurs avis de sommes à payer par internet, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, soit par carte bancaire, soit par prélèvement SEPA unique.

La mise en place de PAYFIP en accès simple (paiement de l'utilisateur via le site internet de la DGFIP : www.tipi.budget.gouv.fr) est totalement gratuite, les coûts de gestion du module de télépaiement étant entièrement pris en charge par la DGFIP. Restent à la charge de la collectivité les quelques centimes de frais de commissions CB au tarif en vigueur si l'utilisateur paie par carte bancaire. En cas de paiement de l'utilisateur par prélèvement SEPA unique, cela n'entraîne aucun frais pour la collectivité.

Si la collectivité souhaite proposer à l'utilisateur un accès PAYFIP, plus élaboré et externe au site de la DGFIP (ex : via un portail famille/usager ou le site internet de la collectivité), des développements informatiques peuvent être requis.

La possibilité de paiement en ligne à tout moment, de n'importe quel endroit, et sans frais, constitue pour les usagers un service supplémentaire très apprécié, voire même attendu. Considérant que le dispositif donne également une image de modernité à la collectivité, tout en contribuant à un recouvrement plus efficace et rapide des recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de mettre en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques locales de la commune,
- Autorise le Maire ou un adjoint, à signer tous documents (convention, formulaire d'adhésion...) permettant une mise en place de ce service de paiement en ligne dans les meilleurs délais et le respect de l'échéance réglementaire incombant à la collectivité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les demandes de subventions parvenues en Mairie pour 2021. Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- décide d'accorder les subventions suivantes :

APE Bouère St Brice	100	AFM contre myopathie	50
ADMR Grez (repas)	500	Fédération randonnées 53	40
Resto du cœur	200	Secours catholique	100
Jardin fleuri Grez	300	Sclérosés en plaque	30
Infirmes moteur cérébraux 53	150	Accidentés de la vie FNAH	50
Sud Mayenne Précarité	100		

PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR UN ELEVE EN ULIS

Le Maire lit le courrier de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique de la Mayenne qui demande une participation de la commune pour un élève scolarisé en ULIS à l'école privée de Meslay du Maine, au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Il est précisé que le coût moyen départemental d'un élève en classe élémentaire en école publique en Mayenne est de 430 €, pour la rentrée 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal
- accepte de verser 430 € à l'UDOGEC de la Mayenne.

TRAVAUX SALLE ANNEXE MAIRIE

Le Maire informe l'assemblée du commencement des travaux par l'entreprise VEILLÉ le 27 janvier (enlèvement du parquet). M VEILLÉ, coordinateur, se charge de contacter les autres artisans. Pour ces travaux, dont le montant s'élève à 45 000€ HT, la commune a demandé la subvention de relance départementale, soit 11 001 €.

Il signale que deux devis complémentaires ont été validés. Le premier de l'entreprise LOUVEAU pour l'enfouissement des réseaux entre la mairie et la salle ; Un nouveau devis pour l'entreprise de Menuiserie. Soit au total 2 325 € HT supplémentaires

ACHAT TERRAIN CHEMIN DE LA NAVELLERIE Appartenant à l'Evêché, parcelle B 329

Le Maire informe l'assemblée de la mise en vente en 2018 d'une parcelle de terrain appartenant à l'Evêché (parcelle B 329 d'une superficie de 9 433 m²) et dont l'accès se fait par le chemin de la Navellerie. Il signale qu'après une première offre refusée, le Conseil Municipal a fait une seconde offre le 22 octobre 2019 de 5 000 € (cinq mille euros) qui a été acceptée par le Conseil d'administration de l'association diocésaine de LAVAL le 4 septembre 2020

C'est Maître Stéphanie Godefroy-Poirier, Notaire à CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE (Mayenne), 2 rue Jeanne Vivez, Commune déléguée d'AZÉ qui est chargée du dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- Prend acte de l'acceptation du Conseil d'administration de l'association diocésaine de LAVAL de l'offre de 5 000 € pour la dite parcelle B329 de 9 433 m².
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à cet achat.

COMPTES RENDUS COMMISSIONS Communauté de Communes

COMMISSION COMMUNICATION : Pascale DELUSSEAU présente le projet INTRAMUROS

L'adhésion coûterait 20 €/mois individuellement et seulement 5 € si toutes les communes adhèrent. C'est un bon moyen de communication pour la population.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE : Patricia LEROI fait part des différentes informations reçues lors de la dernière réunion en visioconférence, qui a été très longue...

- 3 véhicules sont mis à disposition des associations.
- Le projet éducatif intercommunal
- Le Relais assistante maternelle
- GAL SUD (groupement actions locales) auprès des écoles et collèges
- RASET (mallette pour les psychologues scolaires)
- Le Portail familles

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : André BOISSEAU fait part de l'inquiétude des élus pour certaines entreprises à cause du COVID.

Un nouveau garagiste va s'installer dans la zone artisanale de Meslay.

Un artisan va aussi venir sur la zone artisanale de St Loup du Dorat

Le portail familles

Environnement : une liaison verte va être créée entre Meslay et Arquenay

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION SCOLAIRE

Christiane EUDES fait part de la réunion qui a eu lieu avec les maîtresses

Elles ont fait état des pannes des volets et radiateurs...

Le Maire signale que les meubles ont été installés dans une classe pendant les vacances

RÉUNION SIVOS (Bouère-St Brice)

Le Maire prévient de la fermeture d'une classe à Bouère à la rentrée de septembre 2021

Règlement-discipline : un courrier va être adressé aux parents

Panneaux numériques : tableaux et projecteurs vont être commandés pour 14 000 €

L'Etat subventionne 50 % de la dépense, 7 000 € reste à la charge du SIVOS

Le projet cirque va sans doute être reporté car il n'est pas possible dans les conditions actuelles de prévoir des représentations devant des spectateurs.

Questions diverses

- 1) **Contrats d'assurance** : Nicolas MONSIMIER informe l'assemblée que la conseillère de GROUPAMA est venue en mairie fin février pour actualiser les différents contrats. Il est en train de comparer les tarifs de plusieurs cabinets d'assurance. Il n'a pas reçu toutes les informations sollicitées.
- 2) **PLU intercommunal** : le Maire signale que le PLUi va être signé en avril. Des plans ont été remis en mairie afin d'être validés par les élus. La commission décide de se réunir le 11 mars.
- 3) **Logement au dessus de la mairie** : Pascale DELUSSEAU fait part de la décision de la commission logement. Le logement pourra être occupé à partir du 20 mars.

Délibéré en Mairie, les jour, mois et an dits